

◆ INFO PARENTS ◆

2013 - 2014 25 septembre 2013

N° 2

APC (Activités pédagogiques Complémentaires) :

L'enseignant peut proposer une aide personnalisée, une aide aux devoirs ou d'autres activités pédagogiques à votre enfant en fonction des besoins de la classe. Si votre enfant est concerné, vous recevrez une autorisation à remplir et à retourner à l'enseignant.

Comité des fêtes :

Le comité des fêtes est une association de parents bénévoles très utile à l'école car elle permet de financer les bus pour le ski, les spectacles et cadeaux de Noël des maternelles ainsi que les voyages de fin d'année. Son assemblée générale aura lieu le :
Mardi 8 octobre à 20 heures à l'école

Différentes actions sont mises en place tout au long de l'année :
Ramassage des papiers et journaux

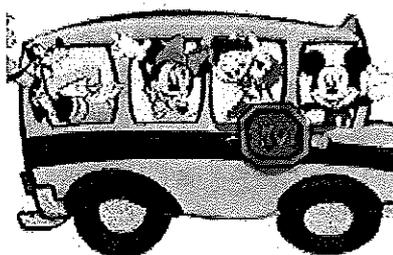
Vente de fleurs de Toussaint
Vente d'escargots
Vente de choucroute
Vente de fleurs en mai
Kermesse de l'école.

Sans ce comité, une grande partie des projets mis en place par les enseignants ne serait pas possible. Nous les remercions donc de leur investissement au service des enfants.

Elections au conseil d'école :

Elles auront lieu le 11 octobre. J'aurai besoin de quelques parents élus l'année dernière pour tenir le bureau de vote. Merci de me contacter si vous êtes disponibles.

Transports scolaires



Les enfants fréquentant une classe maternelle seront confiés à l'accompagnatrice par les parents (ou par la personne responsable mandatée), l'opération inverse s'effectuant au retour. Afin de mieux gérer la sortie, nous demandons aux parents de maternelle de bien vouloir remplir le tableau ci joint précisant quel bus prendra l'enfant.

Les enfants des classes élémentaires feront en sorte d'avoir un comportement exemplaire: *calme, poli, respectueux du matériel et des consignes* de l'accompagnatrice ou du chauffeur. La carte de transport de cette année précise clairement les diverses obligations de chacun (adulte et enfant).

PARASITES

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants. Il existe désormais des produits très efficaces. En cas d'alerte, en informer l'école.

Coopérative scolaire : si vous avez oublié, il n'est pas trop tard pour régler votre cotisation à l'ordre de ASEPM...

SECURITE

Horaires de l'école :

Pour la maternelle et l'élémentaire, les horaires sont les suivants :

Matin :

Accueil à partir de 8h20
Début de la classe à 8h30
Sortie à 11h30.

Après midi

Accueil à partir de 13h20
Début de la classe à 13h30
Sortie à 16h30.

Avant les heures d'accueil, les enfants sont sous la responsabilité des parents et ne sont donc pas surveillés

Stationnement

Le parking en face de l'école est réservé aux parents d'élèves; il convient donc de s'y garer et d'éviter d'utiliser le parking "enseignants" ou celui réservé à l'usage exclusif des autobus.



Les parents veilleront à bien (faire) utiliser le passage pour piéton qui offre une visibilité acceptable dans les deux sens.

En cas de problèmes de déplacement de l'enfant on peut bien sûr se rapprocher de l'école pour utiliser alors l'entrée par la BCD.